

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2010

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,
Damien JASPARD, Pierre MAUCOURT, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Laetitia SENAND, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTE EXCUSEE : Christine KIEFFER qui donne procuration à Pierre MUEL, Nathalie SIEFERT-BERTRAND.

ABSENTS NON EXCUSES: NEANT

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 16 Septembre 2010 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Jacky MERY est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

206. BOUYGUES TELECOM: AVENANT CONVENTION

Monsieur le Maire expose au Conseil l'historique de l'installation du pylône radiotéléphone par France TELECOM / ORANGE et des opérateurs installés.

Dans le cadre du contrat de bail de location, Monsieur le Maire fait part de la proposition d'avenant de BOUYGUES TELECOM d'indexer la redevance sur un taux fixe annuel de 2 % à compter de la prochaine échéance, en remplacement de l'indexation du coût de la construction (ICC).

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas donner, dans l'immédiat, une suite favorable à cette proposition et charge Monsieur le Maire d'en faire part à l'opérateur.

207. DEMANDE EXONERATION TAXES FONCIERES

Monsieur le Maire soumet au Conseil une demande d'exonération temporaire de la taxe foncière sur propriété bâtie pour dépense d'installation d'équipement entrant dans le cadre des énergies renouvelables.

Vu les articles 1383-0 B et 1383-0 B bis du Code Général des Impôts ;

Après un large débat, le Conseil Municipal est très favorable aux économies d'énergie. Cependant, considérant que la Commune n'ayant pas les ressources suffisantes pour assurer l'exonération temporaire de la taxe foncière sur propriété bâtie, pour toutes demandes sollicitées par les foyers de Marieulles-Vezon réalisant des dépenses d'équipement destinées à effectuer des économies d'énergie.

Le Conseil Municipal, par 11 voix Contre, 1 voix Pour et 1 Abstention, ne peut donner suite à la mise en place du dispositif d'exonération.

208. RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENT NON TITULAIRE

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien des bâtiments communaux pour une durée d'un an à raison de 16h47 par mois à compter du 2 Janvier 2011.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DIVERS

- *Prochaines réunions les 18/11/2010 et 09/12/2010.*
- *Recensement population 2011.*
- *Ensemble Educatif des Côtes : parution du 12/10/2010 annonce légale sur RL pour appels d'offre marchés, dépôt dossiers avant le 15/11/2010 12h00.*
- *Aménagement chemin piétonnier : reste pose glissière de sécurité. Aménagement blockhaus.*

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 18 Octobre 2010

Le Maire,

P.MUEL